

JOINDRE IMPERATIVEMENT LA FICHE A L'OI

N° O.I. : .....



		ACCEPTABLE		SANS OBJET	OBSERVATIONS
		OUI	NON		
<b>DOCUMENTS et PRESENTATION</b>					
1	Propreté générale + lavage				
2	Validité et plombage Tachy – limiteur (attestation + étiquette sur véhicule)				
3	Présence carnet d'entretien				
4	Présence carte grise				
5	Présence certificat de carrossage (pour véhicule neuf : annexe III ou carrossage annexe VII / VIII avec une RTI)				
6	Présence notice descriptive-certificat de conform ou conformité européenne constructeur « COC »				
7	Présence du dernier P.V. de passage aux mines				
8	Contrôle conformité appareils de levage (hayon, grue, benne...) (pas obligatoire pour CT)				
<b>EXTERIEUR DU VEHICULE</b>					
9	Contrôle codes, phares, clignotant, antibrouillard (état optique)				
10	Réglage des phares (réglophare véhicule chargé valeur -1,5)				
11	Feu de détresse				
12	Veilleuses, feux de gabarit				
13	Feux stop				
14	Feux stop avec commande de ralentisseur (si supérieur à 350kg)				
15	Feu de brouillard arrière gauche obligatoire car réglementaire				
16	Feux de recul + avertisseur sonore				
17	Feux spéciaux				
18	Validité réservoir d'air (date 10ans si purge).				
19	Indépendance circuit d'air				
20	Marquage et repérage réservoirs d'air				
21	Niveau liquide de frein et direction + Contrôle des indicateurs				
22	Jeux attelage (sellette et pivot) ou crochet				
23	Contrôle support roue de secours et de batteries + fixation batteries				
24	Contrôle présence système de sécurité (attelage)				
25	Visibilité n° de châssis (nettoyage) + plaque constructeur concordance avec carte grise + concordance PTAC de la plaque constructeur avec la carte grise				
26	État général carrosserie (porte, plancher, coffre, marche pied, etc) et structure (longeron, traverse etc.)				
27	Fixation faux châssis et fissure châssis				
28	Contrôle état et présence barre anti encastrement (AV pour tracteur), pare choc et barre cycliste (sauf tracteur)				
29	Contrôle présence de goujons et écrous de roues				
30	Contrôle pneumatique et jante (usure et état usure Maxi 5 mm entre deux pneus roues jumelées)				
31	Fixation porte feux AR				
32	Catadioptrés AR rouge si pas intégré dans feu AR , latéral orange (max 3m entre 2 et max 1m du gabarit), AV blanc				
33	Plaques réfléchissantes marquage « E » et indice commençant par « 01 », dans le bon sens (TOP en haut + sens chevrons citroen)				
34	Plaque de tare (concordance avec carte grise et/ou certificat de conformité). Doubler la plaque si double genre carrosserie et double PTAC				
35	Plaques immatriculations + éclairages				
36	Disques de limitation de vitesse				
37	Contrôle coupe batteries				
38	Etat, fixation des batteries				
39	Contrôle de l'état des essuie-glaces				
40	Validité cartouche circuit d'air				
41	Contrôle état réservoirs et canalisations gas-oil				
42	Présence antévisseur pare brise et état antévisseurs (nouvelle norme 26J2007)				
43	Contrôle échappement				
44	État pare-brise (aucun impact >30mm ou fêlure >300mm)				
45	Bavettes anti projections				
46	Présence éclairages non réglementaire				
47	Liaison électrique du freinage électronique				

**JOINDRE IMPERATIVEMENT LA FICHE A L'OI**

N° O.I. : .....



		ACCEPTABLE		SANS OBJET	OBSERVATIONS
		OUI	NON		
<b>INTERIEUR DU VEHICULE</b>					
47	Commande du frein de service (robinet à pied-fuites-)				
48	Présence du triangle signalisation				
49	Présence fixation et validité extincteur				
50	Existence boîte lampes de secours				
51	Témoin ABS ou EBS				
52	Fixation sièges				
53	Contrôle état sellerie (pas de ferraille apparente)				
54	Témoins tableau de bord clignotants, détresse, feux de route, croisement, brouillard.				
55	Contrôle état des pédales (caoutchouc)				
56	État lave glace (Fonctionnement)				
57	Système de désembuage (Fonctionnement)				
58	Avertisseur ville et route (+ contrôle fixation)				
59	Fixation et fonctionnement, ceintures sécurité				
<b>VISITE DEPUIS LA FOSSE</b>					
60	Passage au banc de freinage (contrôle fonctionnement ralentisseur électrique)				
61	Etat coffre + présence porte du coffre obligatoire sinon « S »				
62	Contrôle antipollution (après 01/80)				
63	Contrôle d'usure friction et contre friction (par le regard ou outil de diag)				
64	État des leviers régleurs (avec clef) + asymétrie				
65	Contrôle flexibles freins + mains				
66	Fixation du réservoir d'air (protection de sangle)				
67	Étanchéité circuit frein + toutes prises test (état)				
68	Présence et état des flasques (tôles de protection)				
69	Frein de parc mécanique ou pneumatique				
70	Contrôle de la présence de raccords rapides sur le circuit de frein (interdit)				
71	Fonctionnement frein moteur + ralentisseur				
72	État étriers (grippage, soufflet)				Si possible
73	Fonctionnement assistance de freinage (hydraulac)				Si possible
74	Correcteur de freinage + présence plaque				
75	Lame de ressort + Tirants + balanciers + brides + main + axes + butées + triangles				
76	Barre et Silent bloc barre AV et AR				
77	Jeux barre direction				
78	Jeux barre d'accouplement				
79	Jeux pivots (contrôle sur cric ou sur plaque à jeux)				
80	Jeux moyeux (contrôle sur cric ou plaque à jeux)				
81	Jeu boîtier de direction + étanchéité				
82	Contrôle assistance de direction				
83	Contrôle colonne, accouplement de direction volant et antivol				
84	Contrôle coussins suspension, commande de suspension et amortisseur				
85	Contrôle valve d'arrêt hauteur coussin				
86	Contrôle transmission				
87	Contrôle fuites d'huile et eau				
88	Passage au banc de freinage (contrôle fonctionnement ralentisseur électrique)				

Visa du Chef d'atelier ou du

Technicien :